

Atelier ASm5 : Les mathématiques à la mode de Louis Braille

Renseignements utiles (au 12 octobre 2005)

1) Règles de transcription

- Code de transcription en braille des textes imprimés, deuxième édition septembre 1999
- NOTATION MATHEMATIQUE BRAILLE : mise à jour de la notation mathématique en braille de 1971 (jusqu'au niveau baccalauréat inclus), première édition septembre 2001

Ces deux documents sont disponibles à :

l'Association Valentin Haüy (AVH) 5 rue Duroc 75007 PARIS

Téléphone 01 44 49 27 27, Télécopie 01 44 49 27 10

Courriel : avh@avh.asso.fr ou site Internet : <http://www.avh.asso.fr>

Ou

Au Département de la Transcription et de l'Édition Adaptée (DTEA)

Institut National des Jeunes Aveugles (INJA) 56 boulevard des Invalides 75007 Paris

Téléphone 01 44 49 35 35, Télécopie 01 44 49 13 40

Courriel : inja.dtea@wanadoo.fr ou site Internet : <http://www.inja.fr>

2) Bramanet : logiciel de transcription des mathématiques du noir (notre écriture vers le braille) :

Téléchargeable à l'adresse suivante : <http://handy.univ-lyon1.fr/projets/bramanet/>

Personne à contacter : Frédéric SCHWEBEL : schwebel@handy.univ-lyon1.fr

3) DBT : logiciel de transcription sous windows, en vente à l'AVH (voir ci-dessus).

Personnes ressources :

Christian Coudert : ch.coudert@avh.asso.fr et Pascale ISEL contact@pascale-isel.com

4) Calculatrice scientifique sous windows : CALSCI

Il existe une calculatrice scientifique gratuite (CALSCI) sur le site WINAIDE, que vous pouvez télécharger depuis le site : <http://perso.wanadoo.fr/winaide>

Elle a été conçue, réalisée et améliorée (à partir de la version DOS de cette calculatrice) par Jean-Claude MORTIMORE (jean-claude.mortimore@wanadoo.fr).

La calculatrice sous WINDOWS a des fonctions statistiques à une ou deux variables en plus de quelques dizaines de fonctions (trigo, exposant, logarithme, ...), et calcul de matrices.

Elle fonctionne avec ou sans l'aide technique JAWS. Elle peut aussi fonctionner avec d'autres lecteurs d'écrans comme SONOGRAF, mais les autres lecteurs n'ont pas été testés.

5) Handiscol : La scolarisation des jeunes handicapés

<http://www.education.gouv.fr/handiscol/default.htm>

L'appellation Handiscol' permet d'identifier l'ensemble des mesures ou dispositifs (plan de scolarisation, cellule d'écoute, guides, groupes départementaux) mis en place depuis 1999 pour favoriser la scolarisation des enfants et adolescents handicapés en milieu scolaire ordinaire (école, collège, lycée).

Ce site regroupe l'ensemble de ces actions ainsi que les informations ou aides utiles tant aux parents qui scolarisent ou souhaitent scolariser leur enfant handicapé en milieu ordinaire qu'aux enseignants qui accueillent des élèves handicapés.

La cellule d'écoute Handiscol

Numéro azur Handiscol : 0 810 55 55 01

Ce service est destiné aux familles d'enfants handicapés ou malades souvent en difficulté face aux problèmes de la scolarisation ainsi qu'aux enseignants qui interviennent auprès de ces enfants et adolescents. L'appel est facturé au tarif d'un appel local selon le principe du numéro AZUR.

Guide pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience visuelle

Réédité en novembre 2004, ce fascicule traite de la scolarisation des élèves déficients visuels ; ce terme générique regroupe les malvoyants et les aveugles (ou non voyants). Les thèmes abordés concernent les caractéristiques de la déficience visuelle, l'organisation de l'adaptation pédagogique et enfin les aides. L'objectif de ce guide est de donner des indications pour mieux connaître la situation de déficience visuelle chez un élève ainsi que d'apporter des pistes pédagogiques et techniques aux enseignants chargés de l'accueillir.

http://www.education.gouv.fr/handiscol/ressources/guide_pro.htm#3

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, votée à l'Assemblée nationale le 3 février 2005, a été promulguée le 11 février 2005.

J.O n° 36 du 12 février 2005 page 2353

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANX0300217L>

6) CIO spécialisé pour jeunes handicapés physiques

Marie-Thérèse GRIMM, conseillère d'Orientation-Psychologue

8 rue Dieudonné COSTES 75013 PARIS

Téléphone : 01 45 82 65 57

Télécopie : 01 45 82 65 61

7) Banque de données de l'INJA

Permet de savoir si un livre, scolaire ou non, a été transcrit en braille, et si oui par quel organisme.

Voir sur le site de l'INJA : <http://www.inja.fr/bdea>

Courriel : bdea@inja.fr

Téléphone : 01 44 49 35 86

Télécopie : 01 44 49 35 80

8) Association SESAME : Service pour l'Édition Spécialisée destinée aux Aveugles, Malvoyants et autres personnes Empêchées de lire

Site Internet : <http://www.lesesame.net>

Contacts : 5 rue Maurice de la Sizeranne 75007 PARIS

Téléphone : 01 40 61 98 16 ou 06 17 96 01 51

Courriel : yitellus@ifrance.com

Cette association dynamique propose des livres enregistrés : première bibliothèque francophone sur cd-rom, plus de 2 000 livres en version intégrale !

Et aussi "les albums de Vocalise" : chaque "album" peut contenir jusqu'à 25 heures d'enregistrements de livres lus à haute voix, en format compressé selon la norme MP3.

- 9) Modalités d'application des dispositions relatives au bénéfice de la conservation des notes obtenues à l'examen du baccalauréat général ou technologique

BO n° 32 du 4 septembre 2003

BACCALAURÉAT

Modalités d'application des dispositions relatives au bénéfice de la conservation des notes obtenues à l'examen du baccalauréat général ou technologique

NOR : MENE0301752N

RLR : 544-0a ; 544-1a

NOTE DE SERVICE N°2003-128 DU 20-8-2003

MEN

DESCO A3

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/32/MENE0301752N.htm>

- 10) BO n° 27 du 3 juillet 03 : circulaire sur l'"Organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire ou supérieur pour les candidats en situation de handicap"

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/27/MENE0301373C.htm>

Nouveau : remplace la circulaire de 1985

- 11) Rapport Lachaud (intégration des enfants handicapés en milieu scolaire)

<http://www.education.gouv.fr/rapport/handicapes0103.pdf>

- 12) BO n° 29 du 22 juillet 2004

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/29/MENE0401590C.htm>

INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

Organisation du service départemental d'auxiliaires de vie scolaire - rentrée 2004

NOR : MENE0401590C

RLR : 501-5 . 847-2

CIRCULAIRE N°2004-117 DU 15-7-2004

MEN

DESCO